
Erratum

Décision 7257, 11 avril 2001

Loi sur la mise en marché des produits agricoles,
alimentaires et de la pêche
(L.R.Q., c. M-35.1)

Mise en marché des grains — Règlement

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 9 mai 2001,
133^e année, numéro 19, page 2887.

À la page 2896, à l'article 1 de l'annexe 3 du Règlement sur la mise en marché des grains, il faut lire (2001, *G.O.* 2, 2887) au lieu de (2001, *G.O.* 2, *indiquer ici la page de la publication du présent règlement à la Gazette officielle du Québec*).

36197